

## **EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 15 Janvier 2013 à 19h30**

**Etaient présents** : B. BALAY, J.BARTHOMEUF, J-P GRANGE, R. TRONCY, P. BIDON, M F. BLOCH, M. BONGIRAUD, C.AGUETTANT, J. GUERRIER, E.VAGINET, M.PATAY, A. REBAUD, G.THOME

**Absents excusés** : M.MOREL (pouvoir donner à R.TRONCY),

**Secrétaire de séance** : A. REBAUD

**Convocation faite le** : 8 janvier 2013

**publiée le** : 8 janvier 2013

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2012 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

### **I – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN : ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Ain pour adhérer à son service de médecine préventive.

### **II – CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS**

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels en cas de besoin pour faire face à l'absence des agents en congés annuels pour l'année en cours.

### **III – ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Monsieur le maire rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **247 980,11 €**.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil DECIDE à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire.

### **IV – CONVENTION AVEC LA LYONNAISE DES EAUX POUR LA GESTION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES**

Considérant que le contrat de gestion du réseau d'eaux pluviales conclu avec la Sté Veolia est arrivé à expiration le 31 décembre 2012 ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été réalisée pour conclure un nouveau contrat de gestion du réseau d'eaux pluviales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la signature d'une convention avec la Sté Lyonnaise des Eaux, lui confiant la gestion du réseau d'eaux pluviales de la commune, pour une durée de deux ans.

#### **V – INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX IMPASSE DU BOURGUIGNON**

Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur de l'Impasse du Bourguignon justifie des travaux d'adaptation du réseau d'eau potable, et de la voirie existante ;

Le conseil décide, d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé, s'élève à 28 800 € HT. La commune décide de mettre la totalité du coût des travaux à la charge des propriétaires des terrains concernés.

#### **VI – DESIGNATION D'UN DELEGUE AURPES DE LA CCSV**

Suite à la démission de M. Jean-Paul GRANGE en tant que délégué de la commune de SAINT-BERNARD à la Communauté de communes Saône Vallée de Trévoux, le conseil doit procéder à la désignation d'un délégué pour le remplacer.

Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de désigner M. Jean BARTHOMEUF comme délégué de la commune à la Communauté de communes Saône Vallée de Trévoux.

#### **VII – ACQUISITION DES PARCELLES AI 90 ET 101 RUE DE LA SAONE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le Plan Local d'Urbanisme, les parcelles cadastrées AI 90 (65 m<sup>2</sup>) et 101 (566 m<sup>2</sup>) de la rue de la Saône font l'objet d'un emplacement réservé (ER n°4 ayant pour objet la réalisation d'un espace public).

Le service des Domaines a estimé ces terrains d'une surface totale de 631 m<sup>2</sup> à un montant de 39 000 €.

Le Conseil, Autorise à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, M. le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci le Premier Adjoint, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles cadastrées AI 90 et 101, d'une surface de 631 m<sup>2</sup>, situées rue de la Saône, dans le but de créer un parc de stationnement. Le montant est fixé à 39 000 €.

#### **VIII – DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES URBANISME ET SCOLAIRE**

Considérant qu'un conseiller municipal souhaite intégrer la commission urbanisme ;  
Considérant qu'en raison de la démission d'une conseillère municipale en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, il est nécessaire de désigner un nouveau membre dans la commission scolaire ;

Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- De désigner M. Francis BLOCH comme membre de la commission urbanisme ;
- De désigner Mme Emmanuelle VAGINET comme membre de la commission scolaire.

Le Maire, en absence provisoire de l'adjoint à l'urbanisme demande à G.THOME, membre de la commission d'urbanisme, de l'aider dans le traitement des dossiers

## IX - URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire présente deux DIA :

- L'une concernant la Parcelle AL 46 ;
- L'autre concernant la Parcelle AL 25.

Le conseil décide de ne pas préempter.

## XIII – QUESTIONS DIVERSES

**A** – Il est demandé aux conseillers de réfléchir sur les orientations d'investissements 2013 pour le prochain conseil

**B** – Présentation du projet du futur gymnase du collège réalisée par la CCSV ; au côté du CG qui réalise le futur collège à St Didier de Formans dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2016.

**C** – Le 31 Janvier à 20h en Mairie, réunion d'information sur les rythmes scolaires et l'application de la réforme avec les différents partenaires : enseignants, représentants des parents d'élève et des associations concernées.

**D** – Il est demandé aux conseillers municipaux et aux associations de communiquer sur leurs activités respectives et de transmettre leurs articles à Emmanuelle ou Michel avant le 31 Mars.

**E** – Information donnée par M.Bongiraud sur le QR code qui apparait sur le site

**F** – Le recensement aura lieu du 17 Janvier au 18 Février

**G** – F.Bloch informe le conseil de la position de la commission de sécurité proposant la réalisation d'une ligne continue sur la portion départementale de la RD88 : ces travaux seront effectués par le CG

**H** – es travaux d'assainissement chemin du Carré seront réalisés en 2013

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h. Prochain conseil le 19 Février à 19h30